

RÉGULARISATION

SANS CONDITIONS



**Toutes Les heures supplémentaires faites pendant et avant le confinement ne sont pas régularisées !
Les frais de repas engagés dans le cadre du PCA ne seront pas remboursés !
Le travail à distance sera renforcé et le burn-out assuré !
Pas de prime Covid 19 pour les personnels administratifs !**

1 DES CHEF-FES DE SERVICES QUI VOUS FONT TRAVAILLER PENDANT VOS A.S.A. ?

Certains collègues nous ont fait remonter qu'ils-elles avaient été sollicités-es pendant leurs A.S.A. par leurs chef-fes de services et ont travaillé pendant cette période.
Des courriels vous ont été envoyés vous demandant de réaliser des tâches précises, envoyez les nous !

2 DES FRAIS DE REPAS ENGAGÉS PENDANT LE CONFINEMENT QUI NE SERONT PAS REMBOURSÉS ?

Vous êtes venu-es sur votre lieu de travail, dans le cadre du P.C.A., vous pourriez bénéficier du remboursement de vos repas pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.
Pourquoi les décrets et circulaires nationaux ne sont-ils pas appliqués dans l'Académie de Nice ?
Pourquoi ces remboursements sont majoritairement attribués aux chefs des services ?

3 DES HEURES SUP. D'AVANT LE 16 MARS QUI NE SONT TOUJOURS PAS RÉGULARISÉES ?

Les vacances arrivent et vous n'aurez peut-être pas de quoi vous les offrir, pourtant, comme tout le monde vous en avez besoin. Cette période a été éreintante pour toutes et tous !!!

4 DES HEURES SUP. RÉALISÉES PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT QUI NE SONT PAS RECONNUES PAR VOS SERVICES ?

Vous avez travaillé en distanciel ou en présentiel sur des plages horaires élargies et effectué par conséquent des Heures Sup !
Comment le prouver ?
Par exemple en réunissant les courriels que vous avez envoyés tout au long de vos journées de travail.

5 DANS CERTAINS SERVICES (DEC, RH, ...) LES AGENT-ES SONT LITTÉRALEMENT ÉPUISE-ES ET ABANDONNÉ-ES PAR LEUR HIERARCHIE, SANS AUCUN SOUTIEN ?

On exige un CHSCTA extraordinaire en urgence ?
Par exemple en réunissant les courriels que vous avez envoyés tout au long de vos journées de travail.

LE RECTORAT N'A PAS SOUHAITÉ RÉPONDRE SUR CES DIVERSES QUESTIONS LORS DU DERNIER C TSA



**VOUS AVEZ TRAVAILLÉ EN ASA ;
VOS HEURES SUP. AVANT CONFINEMENT N'ONT PAS ÉTÉ RÉGULARISÉES ;
VOUS AVEZ EFFECTUÉ DES HEURES SUP. PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT ;
VOUS AVEZ EU DES FRAIS DE REPAS PENDANT LE CONFINEMENT ;
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL SONT DELETÉRES...**

**RASSEMBLEMENT VENDREDI 3 JUILLET À 12H30 DEVANT LE RECTORAT
POUR EXPRIMER NOTRE COLÈRE**

MOBILISONS-NOUS

Écrivez-nous à l'une des adresses suivantes :

regularisation@cgteduc06.fr / snasub.syndicat@ac-nice.fr / contact@sudeducation06.org
Ecrivez-nous un courriel à l'adresse ci-dessus avec vos nom, prénom et fonction et tous documents que vous jugerez utile de nous fournir pour éclairer votre situation.

ÉCRIVEZ-NOUS